

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA)

Mardi 24 novembre 2020, à 18 h 45

Plateforme TEAMS

COMPTE RENDU

Sont présents :

Mme Audrey Charbonneau, enseignante, représentante du personnel enseignant
Mme Cynthia St-Hilaire, parent
Mme Pascale Simard, directrice aux écoles Ste-Bernadette et L'Horizon, représentante des directions d'école
Mme Karyne Thibodeau, directrice adjointe par intérim aux Services éducatifs jeunes
Mme Annie Marineau, parent, présidente et représentante du CCSEHDAA au comité de parents
Mme Nancy Gallant, programme de réadaptation à l'enfance DI-TSA, représentant du CIUSSS
Mme Céline Gauthier, parent
Mme Annie Wells-Campagna, parent et vice-présidente
Mme Carmen Simard, orthopédagogue-conseil, représentante des professionnels
Mme Claudia Desgagné, parent, trésorière
Mme Marie-Eve Côté, parent
Mme Paula Sandoval, parent

Sont excusés :

M. Claude Dion, parent
M. Yannick Girard, parent
Mme Karine Minier, coordonnatrice clinique, programme de réadaptation à l'enfance, représentante du CIUSSS
Mme Mélissa Charron, parent
Mme Isabelle Blanchette, éducatrice spécialisée à la CS, représentante du personnel de soutien

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant respecté, nous procédons à l'ouverture de la rencontre.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marineau procède à la lecture de l'ordre du jour auquel nous ajoutons le point suivant :

- 11 a) Plan d'intervention VS personne à informer
- 11 b) Compte bancaire

Mme Desgagné propose l'adoption de l'ordre du jour. Mme St-Hilaire appuie cette proposition. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 13 OCTOBRE 2020

Mme Marineau procède à la lecture du compte rendu du 13 octobre 2020. Quelques suivis sont faits.

Suivi point 7) Mme Marineau confirme que tant que nous serons en zone rouge, les rencontres devront se tenir en TEAMS pour tous.

Suivi point 10a) Mme St-Hilaire n'a toujours pas réussi à retrouver ledit courriel d'offres de formation. Elle continuera les recherches et le transférera à Mme Marineau dès que possible.

Mme Charbonneau propose l'adoption du compte rendu. Mme Côté appuie cette proposition. Le compte rendu du 13 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

4) SUIVI DE LA RENCONTRE INFORMELLE

Mme Marineau précise que la rencontre ne s'est pas tenue, car suite à son invitation, seulement trois personnes lui ont fait un retour, ce qui les a menés à annuler le tout.

5) SUIVI AU COMITÉ DE PARENTS

Pour résumer la dernière rencontre du comité de parents, Mme Marineau nous informe qu'il y a eu l'élection du vice-président et du trésorier, suivi de l'adoption du rapport annuel et du rapport financier de 2019-2020 ce qui a apporté quelques discussions sur le résiduel de l'an dernier. Quelques suggestions ont été faites pour l'utilisation de cette somme, mais le tout sera rediscuté à la prochaine rencontre afin de pouvoir vérifier si l'argent est transférable.

Point étonnant constaté par Mme Marineau, soit que beaucoup de questions ont été posées en lien avec notre comité, à savoir ce qu'était le EHDAA et où ils pouvaient s'en informer. Elle les a référés à notre partie sur le site Internet du Centre de services en plus de leur partager ses coordonnées. D'ailleurs, un point sera dorénavant prévu à l'ordre du jour du comité de parents à notre sujet afin d'y effectuer des suivis de nos discussions. Ils recevront Mme Thibodeau à la prochaine rencontre pour la présentation du cadre d'organisation des services EHDAA. Mme Marineau est ravie de ce développement et trouve cela emballant de constater l'intérêt des nouveaux membres versus les années antérieures.

Cette rencontre s'est terminée par le partage des parents sur les bons coups des écoles.

6) SUIVI AU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Mme Thibodeau demande si les membres aimeraient recevoir un rappel de la fonction du comité. Mme Marineau croit qu'il serait bien de le faire pour les nouveaux membres. Mme Thibodeau nous fait donc un résumé de leurs fonctions. Par la suite, elle nous partage le point abordé en priorité lors de la dernière rencontre, soit l'analyse des surplus et déficits des écoles afin d'égaliser la situation et permettre à celles davantage en déficit de se pourvoir de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins des élèves. Nous avons également reçu un montant de 250 000\$ qui fut partagé entre les écoles toujours en gardant comme priorité le service aux élèves. Mme Sandoval demande si nous avons reçu une telle somme l'an dernier. Mme Thibodeau l'informe que cet argent nous a été distribué dû à la COVID pour le soutien aux élèves.

7) MISE EN PLACE DES COMITÉS EHDAA

Mme Thibodeau nous informe des nouveaux comités qui ont été formés cette année en lien avec nos élèves HDAA. Le premier se nomme le comité de développement sur l'éducation inclusive. Ce dernier a un lien avec notre PEVR qui a comme orientation d'adapter nos interventions pour répondre aux besoins de tous les enfants. Le mandat du comité est de partager des réflexions sur les classes spécialisées et sur la douance (élèves à haut potentiel intellectuel). Le 2^e volet dont il sera question est de discuter sur l'accompagnement socioaffectif. Mme Thibodeau redéfinit en quoi ceci consiste. Elle ajoute qu'elle aimerait demander à Mme Annick Simard et M. Éric Bergeron, responsable du projet, de procéder à une présentation de leur travail à notre comité. Mme Marineau trouve que ce serait très intéressant de les recevoir.

Mme Thibodeau poursuit avec le comité de réflexion sur la validation et l'attribution de ressources ayant pour objectif d'analyser l'attribution des codes de difficulté des élèves. Ils discuteront également de la distribution des sommes allouées pour le service aux élèves HDAA. Nous demeurons vigilants auprès de nos professionnels et apportons une rigueur sur l'attribution des cotes de difficulté qui pourrait être données, car nous ne voudrions pas que ce soit pris à la légère. Elle rappelle que les services ne sont pas offerts d'emblée parce que nous avons un code de difficulté ou un diagnostic, mais plutôt en fonction des besoins du jeune. Nous sommes en approche besoin et non en approche diagnostic, ce qui fait toute la différence.

Le dernier comité concerne la communauté de pratique professionnelle au premier cycle du secondaire sur l'éducation inclusive. Celui-ci vise l'accompagnement des enseignants et des professionnels dans les écoles afin qu'ils puissent répondre efficacement aux besoins des élèves. Cependant, le COVID occupant une très grande place actuellement, une seule rencontre a pu être tenue.

8) ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES HDAA LORSQU'ON BASCULE EN ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Mme Thibodeau nous mentionne la recommandation ministérielle reçue nous dictant que nous devons offrir un service à l'élève, peu importe son degré de difficulté s'il doit basculer en enseignement distance. La conseillère en adaptation scolaire, Mme Julie Palin, s'est réunie avec les autres conseillères pédagogiques de la région et ont élaboré des outils de soutien dont l'un qui servira à établir le portrait des élèves en collaboration avec leurs parents afin de nous permettre de déterminer le niveau d'autonomie de chacun. Il a également été établi un plan d'accompagnement dans le but d'élaborer un horaire de cours et d'explorer les différentes modalités pouvant être offertes aux élèves.

Mme Charbonneau précise que pour sa classe, venant de basculer en enseignement à distance, les documents développés par Mme Palin en plus de son accompagnement, sont très utiles et ont grandement aidé à l'adaptation. D'autre part, Mme Gauthier nous partage que pour son garçon, l'expérience est plutôt difficile voire même pour l'enseignant. Tous les bruits apparentés, les questionnements, l'adaptation informatique, etc. ne se déroule pas bien. Mme Thibodeau l'invite à communiquer avec la direction d'école si des problématiques persistent. Elle précise que ce n'est pas toutes les équipes qui sont au même niveau et que ceci peut devenir difficile, mais que plusieurs formes de soutien existent pour aider les enseignants et les élèves à devenir davantage à l'aise avec la technologie à distance.

Mme Desgagné demande si c'est le primaire et le secondaire qui sont touchés par l'enseignement à distance. Mme Thibodeau rappelle que pour les élèves du secondaire 3, 4 et 5, une alternance s'effectue une journée sur 2. Cependant, que ce soit pour le primaire ou le secondaire, si une recommandation de la Santé publique est reçue proposant la fermeture d'une classe, nous basculerons en enseignement à distance et que les enseignants ont 48 heures pour offrir le service.

Mme St-Hilaire précise que pour son école, le service est disponible pour un jeune qui se retrouve en isolement individuellement. Il a donc accès au cours en temps réel par la plateforme.

Mme Côté mentionne que pour le primaire, il n'y a pas de service pour un seul élève, mais que des exercices, des vidéos et un plan de travail sont disponibles pour eux. Mme Thibodeau tient à préciser que chaque école, même chaque enseignant a la discrétion d'offrir ou non l'asynchrone à son élève. Ceci n'est pas une obligation ministérielle. Par contre, lorsque le groupe est basculé, un minimum d'heures d'enseignement est à donner. Mme Thibodeau nous énumère les heures pour chaque cycle.

Mme Marineau s'interroge du retard sur les apprentissages que ceci peut amener. Mme Thibodeau l'informe que présentement, nous ciblons les savoirs essentiels pour ces périodes et ne pensons pas créer de retard en travaillant de cette façon.

9) GUIDE DES ORTHOPÉDAGOGUES-CONSEILS

Mme Thibodeau rappelle que l'an passé, elle avait procédé au dépôt du cadre d'organisation des enseignants en orthopédagogie. Elle explique le rôle des orthopédagogues-conseils et nous présente le guide qu'elles ont créé cette année. Elle ajoute que ce service-conseil n'existe pas dans les autres centres de services. C'est unique à nous. D'ailleurs, nos orthopédagogues-conseils sont sollicités depuis 2 ans pour la présentation de leur travail dans divers congrès. Mme Thibodeau termine ce point en énumérant les 3 axes privilégiés dans leur travail et en quoi ils consistent. Ceci est une belle fierté pour notre centre.

10) LISTE DES COORDONNÉES DES MEMBRES

Mme Marineau demande aux membres de procéder à la vérification des coordonnées inscrites dans le tableau et d'aviser Mme Bouchard si une modification est à apporter.

11) AUTRES SUJETS :

11 a) Plan d'intervention

Mme Marineau tenait à nous partager son expérience personnelle afin de comprendre au niveau primaire quels enseignants ont accès au plan d'intervention des jeunes. Elle est consciente qu'au secondaire tous les enseignants ont accès. Alors, quelles sont les limites de partage aux autres enseignants spécialistes au niveau primaire? Mme Thibodeau nous explique que le chef de file de la démarche est la direction de l'école qui renseigne l'enseignant titulaire et s'assure que ce dernier diffuse l'information nécessaire aux spécialistes pour que tous soient au même niveau de connaissances du jeune. D'autre part, le spécialiste à également la responsabilité de s'informer de leurs élèves. Ceci est vraiment un travail de collaboration tout en demeurant respectueux sur la divulgation des données personnelles.

11 b) Compte bancaire

Mme Desgagné tenait à nous informer que suite à plusieurs démarches, elle a enfin réussi à procéder à la fermeture du compte bancaire du comité. Par mesure de transparence, elle souhaitait nous mentionner qu'elle avait dû payer la somme de 2,99\$ afin de conclure la transaction. Cependant, la part de qualification de 5,00\$ lui a été reversée. En théorie, elle nous doit 2,00\$, ce que nous choisissons de laisser ainsi.

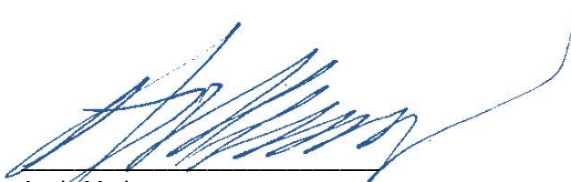
Mme Sandoval souhaitait partager des remerciements envers les équipes de travail des écoles malgré la situation de la COVID, car grâce à tous les intervenants, elle a constaté que son jeune de 3^e année du secondaire avait désormais le désir d'aller à l'école, chose qui n'était pas arrivée depuis sa maternelle. Elle apprécie le support reçu et le travail effectué.

12) PROCHAINE RENCONTRE

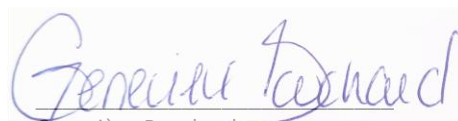
Nous rappelons que la prochaine rencontre aura lieu le 19 janvier à 18h45.

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Sandoval propose la levée de la séance. Mme Côté appuie la proposition. La séance est levée à 19h57.



Annie Marineau
Présidente du CCSÉHDAA



Geneviève Bouchard
Secrétaire de la rencontre